



Avant propos :

Comme vous le savez, Force ouvrière se déplace régulièrement dans les agences et au siège pour être au plus près des préoccupations des collègues.

Depuis la fusion juridique, début mai, nous tournons dans les agences limitrophes de l'ex: CENFE où nous rencontrons un bon accueil.

Lors de nos visites dans ces agences du Pas de Calais (St pol sur ternoise, Beck, ...) nous avons même retrouvé d'anciens collègues de la CE Picardie.

Malgré l'élargissement du territoire nous continuerons cette démarche car c'est la seule qui permette de connaître la réalité du terrain.

Cet été nous maintiendrons ces tournées auprès des collègues présents.

Bonnes vacances à tous, reposez-vous et surtout profitez bien ...

Nouvelle section Force Ouvrière CEHDF :

Suite à la création de la CE HDF en mai, il fallait fusionner les 2 sections syndicales Force Ouvrière des 2 Caisses. C'est chose faite depuis l'assemblée générale qui s'est tenue le 21 juin 2017 sur Amiens.

Le bureau est constitué de collègues des sections des ex CEPIC et CENFE. Arnaud DUMONT prend le nouveau poste de secrétaire de section pour la CEHDF.

Nous n'avons pas attendu cette nouvelle section pour échanger avec nos collègues du nord.

Nous nous réunissons régulièrement pour définir la position de FO dans les négociations et des tournées sont organisées avec nos collègues FO du Nord sur les sièges de Lille, Lens et Douai, ainsi que dans les agences.



Félicitation à notre nouveau secrétaire de section

Pour s'y retrouver dans les nouveaux accords :

Tous les accords sociaux de la CEHDF sont revus dans le cadre de la Commission Régionale de Concertation entre la direction et les syndicats représentatifs des 2 ex caisses.

Un certain nombre d'accords sont finalisés et d'autres sont toujours en cours de discussion.

Pour vous permettre d'avoir une meilleure connaissance des accords signés, nous réalisons actuellement des fiches de synthèse sur les différents thèmes abordés dans les accords:

- Temps de travail
- Horaires
- Compte épargne temps
- Temps partiel
- ...

Nous vous les ferons parvenir au fur et à mesure de leur rédaction à partir de début septembre

Mesures salariales :

Suite à une question de FO sur les modalités d'octroi des mesures individuelles pour les collègues du siège qui ont changé de manager à la fusion juridique, la RH nous a indiqué que :

« l'enveloppe des mesures salariales a été communiquée à chaque Directeur Pilote au début du mois de juin. Il a été recommandé à chaque Directeur de se rapprocher des anciens managers afin d'échanger sur l'octroi ou non d'une mesure individuelle ».

Les collaborateurs concernés par une mesure salariale, seront informés par courrier en date du 03/07/2017.

Autant dire que la recommandation de la RH ne sera pas suivie par tous les managers. Nous serons vigilants sur la répartition des mesures salariales lors de la prochaine réunion du comité d'entreprise afin de veiller à ce que les collègues du territoire sud ne soient pas défavorisés par rapport au territoire nord comme nous l'avons constaté pour les auxiliaires d'été.

Auxiliaires d'été :

Auxiliaires d'été

	Réseau	Siège
Territoire Nord (ex : CENFE)	108	22
Territoire Sud (ex : CEPIC)	38	0

Il était de notre devoir de réagir face à la disparité de traitement entre les territoires nord et sud concernant les auxiliaires d'été.

Un tract de FO a alerté les collègues du sujet, et dans le même temps nous avons envoyé un mail à la direction pour lui demander de revoir sa copie.

Une différence de traitement entre les territoires nord et sud est inadmissible

et nous avons manifesté notre désaccord total en CE et CHSCT .

Les directeurs du territoire sud ne doivent pas rester dans des pratiques d'avant fusion quand nous étions CE PICARDIE. Nous sommes désormais une seule Caisse HDF avec des moyens plus importants permettant de répondre à des besoins de personnel, le territoire nord l'a compris, il faut que les managers du territoire sud en prennent conscience eux aussi.



Temps partiel fin de carrière :

Les accords groupe, sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du 20 janvier 2015 arrivent à leur terme en fin d'année.

Il comprend le contrat de génération qui intègre notamment le temps partiel de fin de carrière (pour rappel possibilité d'un 80% 3 ans avant la date de départ en retraite avec des avantages spécifiques).

BPCE va ouvrir de nouvelles négociations avec les organisations syndicales au cours du second semestre 2017 pour renouveler ces accords.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de ces négociations.

Incivilités

Le phénomène des « incivilités » n'est pas nouveau.

Toutefois, la « crise », qu'elle soit financière ou économique, l'augmentation de la tarification, les frais bancaires obligatoires, etc... ne font qu'amplifier la colère des clients qui, de plus en plus, multiplient les incivilités (verbales, écrites, téléphoniques, voire physiques) à l'encontre de des collègues.

Nos « patrons » eux-mêmes constatent une progression de ces actes d'incivilités et de violences verbales ou physiques et l'année 2017 ne va pas contredire ces faits à entendre les collègues lors de nos visites agences et au vu du nombre de déclarations d'incivilités depuis le début de l'année.

Chaque semaine ce sont plusieurs fiches incivilités qui remontent à la RH.

Pour force Ouvrière le « phénomène des incivilités et des violences à l'occasion des relations commerciales avec la clientèle » est en parti lié à la politique de l'entreprise sur la réduction du nombre d'agence, la tarification, les horaires agences.

La direction doit prendre ses responsabilités, les mesures en matière de sécurité, de formation et de clôture de la relation commerciale ne sont pas suffisantes

Dernièrement un client d'une agence d'Amiens Baie de Somme s'est présenté à l'accueil avec un couteau à la main pour intimider la collègue.

Un CHSCT exceptionnel a été demandé suite à cet incident pour que la direction renforce les mesures de traitement des incivilités agences.

Nous rappelons régulièrement aux collègues que toute incivilité (injures / grossièretés / agressions verbales ou écrites ou comportementales / agressions physiques) doit être déclarée par la remontée d'une déclaration d'incivilité.

Pas de fiche = Pas de problème pour la direction

**Avec la banque digitale de demain,
les incivilités ne seront plus un problème**



La fiche d'incivilité est la seule manière de montrer à la direction des incivilités.

Temps partiels

Les accords signés sur le temps partiel amènent certaines questions des collègues dans leur quotidien (calcul et comptabilisation des congés, formation,)

Nous avons échangé avec la direction pour obtenir des précisions, mais les réponses à nos questions ne nous ont pas convaincus.

Nous avons pris RDV mi-juillet avec notre avocat FO pour définir si les arguments de la direction sont recevables. Dans le cas contraire, nous reviendrons vers la direction avec une base juridique pour lui demander de modifier sa position.

Les salariés à temps partiel ont des droits, il faut les faire respecter

Visite des représentants nationaux FO

Avec la fusion en cours, 2 représentants nationaux Force Ouvrière sont venus sur Amiens pendant une semaine pour voir comment se passait la fusion.

Mal bien sûr, ça ne n'est pas une nouveauté ...

Nous avons fait avec eux des visites agences et au siège pour leur permettre d'échanger directement avec les collègues sur la fusion.

Ils nous ont également accompagnés dans la création de la nouvelle section FO CEHDF, qui est l'une des 3 sections des plus actives dans les Caisses d'Epargne avec PACA et IDF.

Bientôt de nouvelles élections professionnelles

Les élections professionnelles pour le renouvellement des Instances Représentatives du Personnel auront lieu en novembre 2017.

Il s'agira d'élire les nouveaux représentants du personnel de la CEHDF dans toutes les instances :

- Délégués du Personnel,
- Membres du Comité d'Entreprise,

Nous commençons dès maintenant à préparer ces élections avec détermination.

Nous voulons être une organisation représentative forte pour faire face à une direction le plus souvent sourde aux revendications

Prochains RDV avec la direction

CHSCT : Réunions les 25 juillet et 17 août.

Comité d'Entreprise : Réunions les 27 juillet et 31 août.

Commission Régionale de Concertation :

3 réunions cet été en juillet et août pour négocier notamment sur la nouvelle organisation de la BDM.

Les élus FO restent à votre écoute même pendant les vacances



Vos élus F.O. restent à votre disposition, contactez les pour échanger avec eux sur les sujets qui vous concernent (Conditions de travail, droits des salariés, retraite, locaux,...), et les alerter sur des problèmes constatés dans votre agence, unité ou direction.

Contact: **FO CE Hauts de France**
Arnaud DUMONT (Délégué syndical central)
Tél.: 09 84 98 13 10 ou 06 80 20 66 64
Mail : snpfo80@gmail.com

Vos élus :

Arnaud DUMONT, Régine MANOT, Sylvie SAUDEMONT, Pierre BULTEZ, Stéphanie MACRET, Aline POUSSET, Aurore NORMAND, Nathalie DUFOSSÉ, Catherine FAUVEL, Sylvie JONARD, Marion VASSEUR, Catherine BLOUET, Bernard BOUCLET.

J'ai compris...



FO
la force syndicale